



## REGLEMENT CONCOURS AMBITIONS+

### 1 - Conditions d'inscription au concours Ambitions+

Le Concours Ambitions+ est une banque d'épreuves qui regroupe, 4 écoles de management en 5 ans - Grade Master : EBS Paris, EDC Paris Business School, ESCE, IPAG Business School. Il est destiné à recruter les élèves en troisième et en quatrième année pour les titulaires d'un diplôme ou d'un titre sanctionnant respectivement deux et trois années d'études dans l'enseignement supérieur.

#### **a- Conditions de candidature et d'admission**

Aucune condition d'âge, de nationalité, d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours Ambitions+.

Les candidats intéressés par un ou plusieurs établissements proposant des spécialisations/majeures en apprentissage devront néanmoins remplir les conditions suivantes :

- L'apprenti doit avoir 29 ans révolus (30 ans moins 1 jour) au début de l'apprentissage
- L'âge maximum peut être porté à 34 ans révolus (35 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :
- L'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu
- L'apprenti n'a aucune limite d'âge lorsque le contrat d'apprentissage est conclu par une personne reconnue travailleur handicapé ou sportif de haut niveau

Le nombre de places offertes est publié annuellement dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN). Sont également publiées des informations sur les épreuves écrites et orales (propres à chaque école) du concours (nature, durée et coefficients des épreuves).

#### **Sont admis à se présenter en 3<sup>e</sup> année (Bac+2)**

1. Les candidats titulaires (ou en cours d'obtention) d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant un cycle d'études de 2 ans post-Baccalauréat (BTS, DUT...) français ou étranger équivalent ou admis en dispense par le directeur de l'école sur proposition de la Commission d'Equivalence.  
Sont dispensés de la condition de titre certifié ou de diplôme, les candidats justifiant d'une attestation de réussite complète aux 2 premières années d'études d'un cycle d'une durée continue supérieure à deux ans et non diplômant à ce niveau d'études, soit 120 crédits ECTS. (Pour une formation délivrant un titre RNCP ou diplôme visé).
2. Les candidats ayant effectué et validé (120 crédits ECTS) après deux années de classe préparatoire économique et commerciale, littéraire ou scientifique dans une école ou un établissement reconnu par l'Etat. *Ne sont pas admis à se présenter les candidats issus de classe préparatoire hors contrat.*

### **Sont admis à se présenter en 4<sup>e</sup> année (Bac+3/+4)**

1. Les candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant trois années d'études dans l'enseignement supérieur européen pour 180 crédits ECTS (type Licence).
2. Les candidats titulaires d'un titre certifié niveau II (niveau 6, selon niveau nomenclature européenne) enregistré au R.N.C.P. (Répertoire National des Certifications Professionnelles) (Bac +4).
3. Les candidats titulaires d'un certificat d'inscription dans un cycle d'études de 4 ans minimum visé ou certifié et justifiant d'une attestation de réussite complète aux trois premières années de ce cycle, délivrée par l'établissement (attestation validant l'obtention de 180 crédits ECTS).
4. Les candidats titulaires (ou en cours d'obtention) d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant un cycle d'étude de 3 ans post-Baccalauréat français ou étranger équivalent ou admis en dispense par le directeur de l'école sur proposition de la Commission d'Equivalence.

### Les candidats s'inscrivent à l'une des 7 sessions proposées pour l'année 2023.

Le candidat ne pourra s'inscrire qu'à une seule session de concours par année universitaire.

Toute tentative d'inscription à plusieurs sessions dans la même année sera considérée comme frauduleuse, ne donnera pas accès au concours et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Les candidats étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les candidats français sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par le présent règlement. Néanmoins, EBS Paris, EDC Paris Business School, ESCE, IPAG Business School proposent des voies d'accès spécifiques pour les étudiants préparant / ayant validé un diplôme hors Union Européenne. Ces modalités d'admission sont disponibles sur chaque site internet des écoles.

De même, le candidat ne peut prétendre qu'à une seule voie d'accès pour les écoles, en fonction des critères énoncés dans ce présent règlement.

**L'admission n'est valable que pour l'année en cours.** Elle n'est acquise qu'à condition que le candidat soit titulaire du diplôme ou titre au moment de la rentrée universitaire. Sauf dans un cas de force majeure (dûment justifié), un candidat admis, qui ne s'est pas inscrit à l'EBS Paris, EDC Paris Business School, ESCE, IPAG Business School dans les délais prévus pour chaque session, perd le bénéfice de son admission et devra, s'il souhaite intégrer l'une des écoles l'année suivante, passer de nouveau l'ensemble des épreuves du concours. Les reports d'admission d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre ne sont donc pas autorisés.

## **b - Modalités d'inscription au concours Ambitions+**

Chaque école organise les épreuves d'admission selon le schéma suivant :

• **deux épreuves écrites communes**, qui comprennent une épreuve d'anglais et un test d'aptitudes, à distance via une solution digitale dédiée accessible depuis un ordinateur.

L'épreuve d'anglais dure 1H (accès limité et vérifié) et débute à 10h00 précises (heure française).

Le test d'aptitudes dure 1H (accès limité et vérifié) et débute à 12h00 précises (heure française).

Les deux épreuves précédemment citées prendront la forme d'un QCM (questionnaire à choix multiple).

La présentation des documents officiels (passeport, carte d'identité) au début de chaque épreuve est obligatoire. Il vous sera également demandé de filmer votre environnement de travail.

Un système de surveillance à distance (*proctoring*) sera activé lors des épreuves écrites par une captation régulière du son (via le microphone de votre ordinateur) et d'images vidéo (via la caméra de votre ordinateur).

- Pour ceux qui ne peuvent pas les passer à distance pour une raison valable, le candidat pourra formuler au minimum 72 heures avant la date de clôture de la session concernée, une demande auprès de son centre d'examen pour qu'une salle lui soit réservée. Le candidat devra se munir de son ordinateur personnel.
- Le candidat passera l'épreuve sur les créneaux dédiés et dans les mêmes conditions qu'à distance.

En aucun cas il ne sera possible de dissocier les épreuves sur plusieurs sessions.

Dès lors que le candidat a initié au moins une des épreuves écrites, aucun report de la session ne sera autorisé. Le candidat sera considéré comme ayant participé au concours pour l'année en cours.

Tout dossier incomplet à la date de clôture d'inscription empêchera le passage à la session souhaitée.

Les résultats sont communs aux écoles. Ils sont publiés sur internet via l'espace personnel du candidat, à la date définie dans le calendrier des sessions.

### **• des épreuves orales propres à chaque école**

Les candidats participent à des épreuves orales dans chacune des écoles.

Les épreuves orales se dérouleront dans les deux jours suivant les épreuves écrites.

Le candidat choisit alors les créneaux de son choix\* (demi-journées) parmi ceux qui auront été proposés par les écoles pour passer, dans chacun des établissements, les épreuves orales dédiées.

*\*Sous réserve de disponibilité desdits créneaux*

Il est précisé que toutes contestations ou tous litiges relatifs aux épreuves d'admission devront être signalés à la délégation générale du concours.

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription suivante :

### 1) Inscription au concours Ambitions+ sur Internet

Les inscriptions au concours Ambitions+ se font exclusivement en ligne avec paiement sécurisé.

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription au concours Ambitions+, à fournir en un seul exemplaire, sont :

- Pour la candidature :

- ✓ Une photo d'identité

- ✓ Une photocopie recto/verso de la pièce d'identité

Ou une photocopie recto/verso de votre carte de séjour avec mention du permis de travail pour les candidats étrangers

- ✓ Une attestation DEFINITIVE de Bourse de l'année scolaire en cours (si étudiant boursier)

*si étudiant durant l'année du concours :*

- ✓ un certificat de scolarité précisant le niveau, l'année d'étude et l'intitulé du diplôme préparé

*si non étudiant durant l'année du concours :*

- ✓ le dernier diplôme déjà obtenu (BTS, DUT, Licence...)

A cette étape, il sera demandé au candidat de choisir son centre d'examen pour le concours.

Il est entendu par « *centre d'examen* » l'Etablissement par lequel le dossier de candidature sera étudié.

Le concours Ambitions+ se réserve le droit de reporter à une session ultérieure tout dossier de candidature incomplet.

Le candidat est tenu d'informer la délégation générale d'Ambitions+ de tout changement de ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) pendant toute la durée du concours (de son inscription jusqu'à la publication des résultats).

- Pour l'intégration :

Une liste de documents spécifiques à chaque école figurera dans le dossier d'inscription.

S'il est admis dans plusieurs établissements, il devra indiquer de façon définitive son choix en faveur d'un établissement dans les délais fixés pour la session. En aucun cas, il ne pourra revenir sur cette décision.

La procédure d'inscription au sein des établissements relève de la responsabilité de ceux-ci

### c – Conditions financières

Les droits d'inscription au concours Ambitions+ s'élèvent à 50€ et donne accès à l'ensemble des épreuves pour les quatre écoles du concours. Ils sont à verser par paiement électronique.

En cas de désistement, les candidats pourront obtenir le remboursement des droits d'inscription au concours versés, sous réserve d'en avoir formulé la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du concours Ambitions+ : 27 avenue Claude Vellefaux, Bureau B-307, 75010 Paris dans un délai maximal de 14 jours francs après le paiement en ligne. Il sera intégralement remboursé, même si les 14 jours calendaires excèdent la date de clôture des inscriptions (Loi Consommation : date de paiement en ligne + 14 jours calendaires).

En cas d'absence à l'une des épreuves écrites ou orales, la totalité du montant des droits d'inscription restera acquise sauf cas de force majeure, et en cas de motifs légitimes et impérieux, pièces justificatives à l'appui, transmises dans un délai de 48h maximum après l'absence par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du concours Ambitions+ : 27 avenue Claude Vellefaux, Bureau B-307, 75010 Paris.

Les boursiers (dans ce cas, le candidat devra lors de son inscription fournir une copie numérique de la décision nominative d'attribution définitive d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS) peuvent bénéficier d'une réduction de 50% des droits d'inscription.

## 2 - Organisation des épreuves communes

### a- Les épreuves

#### EPREUVES ECRITES COMMUNES

|                  | Durée | EBS Paris | EDC Paris | ESCE      | IPAG BS   | Format |
|------------------|-------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------|
| Anglais          | 1H    | Coef 5    | Coef 5    | Coef 6    | Coef 4    | QCM    |
| Test d'aptitudes | 1H    | Coef 5    | Coef 5    | Coef 4    | Coef 6    | QCM    |
| <b>TOTAL</b>     |       | <b>10</b> | <b>10</b> | <b>10</b> | <b>10</b> |        |

Les épreuves (sujets et corrigés) sont élaborées par une instance académique composée d'enseignants des quatre établissements. Quelle que soit la session, les épreuves écrites se déroulent à distance via une solution digitale dédiée accessible depuis un ordinateur et elles sont de nature et de niveau équivalents.

## Détail des épreuves :

### 1) Ecrit Anglais : QCM (commun aux écoles)

Pour chaque session, l'épreuve écrite d'anglais débutera à 10h00 précises et durera 1 heure.

Cette épreuve se déroule à distance via une solution digitale dédiée.

L'épreuve s'articule autour des 3 thématiques suivantes :

- Analyse de documents : 10 questions
- Analyse audio : 10 questions
- Connaissances grammaticales et étendue du vocabulaire : 20 questions pour une admission en 3<sup>ème</sup> année / 30 questions pour une admission en 4<sup>ème</sup> année

### 2) Test d'aptitudes : QCM (commun aux écoles)

Pour chaque session, l'épreuve écrite test d'aptitudes débutera à 12h00 précises et durera 1 heure.

Cette épreuve se déroule à distance via une solution digitale dédiée.

L'épreuve s'articule autour des 4 thématiques suivantes :

- La capacité de calcul : 10 questions
- La capacité de raisonnement : 6 questions
- La capacité d'expression : 6 questions
- La capacité de logique : 10 questions

### 3) Epreuves orales (propres à chaque école) :

| Ecole     | Epreuve                                     | Durée<br>Préparation + Epreuve | Coefficient | Total |
|-----------|---|--------------------------------|-------------|-------|
| EBS Paris | Entretien individuel français et anglais    | 45 min                         | 15          | 15    |
| EDC BS    | Entretien individuel français et anglais    | 45 min                         | 15          | 15    |
| ESCE      | Entretien de motivation français et anglais | 45 min                         | 15          | 15    |
| IPAG BS   | Entretien individuel                        | 30 min                         | 9           | 15    |
|           | Entretien anglais                           | 15 min                         | 6           |       |

## Nature des épreuves orales :

### EBS Paris :

L'entretien individuel est l'occasion pour le candidat de se dévoiler et valoriser sa personnalité, son parcours et ses motivations. Il se démarquera par sa connaissance de l'école et sa capacité à expliquer au jury en quoi l'EBS est en adéquation avec son projet.

C'est un moment d'échange privilégié qui permet au candidat de poser toutes ses questions au jury et à celui-ci de s'assurer de la compatibilité du candidat avec les valeurs propres à l'école.

### **EDC Paris Business School :**

La motivation joue un rôle prépondérant dans la réussite d'un parcours de formation a fortiori de type programme Grande Ecole. Cet entretien individuel a donc vocation à appréhender la personnalité, la cohérence du parcours, le projet professionnel et les compétences personnelles du candidat. Cet échange se déroule en français et anglais via une à plusieurs questions posées dans cette langue. Le candidat pourra même se trouver dans la peau de l'interviewer pendant quelques instants. Dans la foulée de cet échange, les membres du jury synthétisent leurs impressions et attribuent une note.

### **ESCE :**

L'ESCE recherche des candidats dont la motivation et le futur projet professionnel sont liés aux activités internationales de l'entreprise. Le jury (2 membres), composé de professeurs de l'école et/ou d'un ancien élève de l'ESCE aujourd'hui en activité en entreprise, fera tirer au sort un sujet parmi une liste de thématiques liées à l'actualité internationale que le candidat pourra préparer puis exposer.

Dans un second temps, il tentera d'évaluer le potentiel et la personnalité du candidat dans sa poursuite d'études à l'école ainsi que sa motivation à intégrer le cursus de l'école.

### **IPAG Business School :**

**L'entretien individuel** permet au candidat d'exposer son parcours, ainsi que ses motivations pour des études de management, pour l'IPAG et pour la spécialisation envisagée. Le jury appréciera la cohérence de son projet, la sincérité de son discours, son niveau de culture générale et son ouverture sur le monde. L'entretien doit être un moment d'échange privilégié. Le candidat doit donc profiter des 30 minutes de l'épreuve pour se montrer tel qu'il est.

**L'entretien en anglais** est principalement destiné à mesurer la capacité de compréhension et d'expression orale du candidat en langue anglaise.

## **b- Règlement et déroulé des épreuves concours Ambitions+**

### **Rappel :**

Le candidat doit choisir l'un des établissements comme centre d'examen pour le concours (établissement en charge de l'étude du dossier).

Tous les candidats ayant commencé les épreuves écrites sont considérés comme ayant participé au concours et doivent passer obligatoirement les épreuves orales de la session choisie. Il ne sera en aucun cas autorisé à diviser les passages des épreuves écrites et orales du concours Ambitions+ en plusieurs sessions.

Tous les candidats ayant commencé les épreuves sur la plateforme dédiée aux épreuves d'anglais et de test d'aptitudes sont considérés comme ayant participé au concours. Sont éliminés les candidats qui, même indépendamment de leur volonté, pour quelque motif que

ce soit, s'abstiennent de participer à tout ou partie des épreuves ou qui se connectent trop tard à la plateforme pour passer les épreuves.

**Lors des épreuves, il est interdit aux candidats :**

D'utiliser un quelconque moyen de communication autre que celui destiné à passer l'épreuve. Ainsi, les téléphones portables et, plus généralement, tous les appareils d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés. Aucun appareil même éteint ne doit être conservé ni sur les tables de composition, ni à proximité du candidat. Par ailleurs, il est interdit d'introduire dans le lieu des épreuves tout document ou note ou de recevoir des renseignements de l'extérieur.

Pour chaque session, les épreuves écrites se déroulent sur une demi-journée académique et sur des créneaux définis.

L'anglais débutera à 10h00 précises (heure française), et le test d'aptitudes à 12h00 précises (heure française). Chaque épreuve dure 1 heure.

L'accès aux épreuves est paramétré sur les horaires ci-dessus, aucun retard ne sera toléré.

Si un candidat présente un handicap (dyslexie par exemple), il peut prétendre à un tiers temps supplémentaire pour ses épreuves écrites et/ou orales. Pour justifier de cet état, il doit IMPERATIVEMENT adresser une attestation médicale de la Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), de l'Inspection Académique ou du Service de la Médecine Préventive de son établissement au concours Ambitions+. Un certificat du médecin ne sera pas accepté. Cette demande de tiers temps doit être notifiée au centre d'examen pour le concours lors de la candidature en ligne en envoyant la copie numérique de son attestation dans un délai minimum de 10 jours calendaires avant le début des épreuves.

Toute tentative de violation de ce présent règlement peut conduire à l'élimination du candidat. D'une manière générale, toute fraude ou tentative de fraude individuelle ou collective dûment constatée entraîne l'exclusion du concours. Aucune sanction immédiate n'est prise en cas de flagrant délit. Le responsable du centre d'examen établit un rapport qu'il transmet au président du jury d'admission.

L'exclusion du concours est prononcée par le jury d'admission de chaque école. Aucune décision ne peut être prise sans que l'intéressé ait été convoqué pour présenter sa défense avant la réunion du jury. La décision motivée est notifiée sans délai à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute copie apparaissant suspecte en cours de correction est signalée par le correcteur au président du jury. En cas de fraude reconnue, son auteur est exclu du concours dans les conditions prévues ci-dessus.

En s'inscrivant au concours Ambitions+, le candidat s'oblige à prendre connaissance de ce présent règlement et à le respecter. Les informations communiquées par le candidat doivent être exactes et sans omission. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches et, en cas d'erreur, le signaler sans retard.

### **3 – Proclamation des résultats et admission**

#### **a- Publication**

Le recteur d'académie, chancelier des universités, nomme les jurys d'admission et de fin d'études (arrêté du 8 mars 2001). Le président du jury appartient à un corps d'enseignants-chercheurs ainsi que le vice-président qui le supplée en cas d'empêchement. Nul ne peut exercer la fonction de président du jury plus de cinq années consécutives au sein d'un même jury. Le recteur d'académie (ou son représentant) assiste aux délibérations du jury avec voix consultative en tant que garant de la légalité. A la clôture des opérations, le président du jury adresse au recteur d'académie, chancelier des universités, le procès-verbal signé par les membres du jury et la liste des étudiants proposés à l'admission et à l'obtention du diplôme. Les décisions du jury sont sans appel.

Les jurys d'admission ne seront réunis qu'une fois par session, par chacun des établissements présents dans la banque d'épreuves écrites communes Ambitions+. Aucun jury d'admission ne pourra être réuni en dehors des dates fixées en amont et transmises au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les résultats sont publiés sur internet sur l'espace personnel du candidat. ([www.candidature.concours-ambitions.com](http://www.candidature.concours-ambitions.com)).

#### **b- Modalités d'intégration**

Une fois les résultats prononcés et publiés sur internet, le candidat admis recevra dans son espace personnel un lien d'inscription ou téléchargera depuis son espace personnel un dossier du ou des établissements concernés. Le candidat devra s'inscrire à l'établissement de son choix sous 10 jours ouvrés, à compter du lendemain de l'annonce des résultats sur internet :

- Soit en remplissant et renvoyant par la Poste, cachet de La Poste faisant foi, le dossier téléchargé
- Soit en ligne via un lien d'inscription.

Les candidats admis doivent constituer leur dossier d'inscription et l'adresser à l'école à la date prévue. Au-delà de cette date, en fonction des places disponibles, les candidats figurant sur les listes d'attente sont informés de leur admission définitive et doivent s'inscrire selon la procédure indiquée.

Si le candidat est admis sur liste principale : Il doit retourner son dossier d'inscription dans les délais pour ne pas perdre sa place dans cette école.

Un acompte sur les droits de scolarité est demandé afin de confirmer sa place dans l'école (chaque écolier précisera le montant de cet acompte et de ses frais de scolarité et les conditions de remboursement dans ses procédures d'inscription).

Toutefois, il est d'ores et déjà précisé, sans que soit remis en cause le pouvoir de chaque école sur sa procédure d'admission et d'inscription, qu'en cas de force majeure ou de non obtention du diplôme dans les délais impartis en vigueur, cet acompte est rétrocédé.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité.  
Les inscriptions hors délais ne seront pas validées.  
Aucune modification ne peut être opérée après clôture des inscriptions.

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles du concours Ambitions+ s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat. Ces données sont utilisées par les écoles du concours Ambitions+ exclusivement dans les opérations relatives à l'organisation du concours et des admissions. A ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus de sélection (organe de gestion informatique, centres de concours, organisme d'affectation dans les écoles). En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation du concours et des procédures d'admission dans les écoles.

Les procédures d'inscription sont propres à chacune des écoles membres.  
Toute réclamation relative aux résultats et à l'intégration relève de la responsabilité de chaque école membre concernée.

Les dates des sessions de l'année en cours sont précisées en ANNEXE 1.

**EBS Paris**  
Frank Bostyn  
Directeur Général

**ESCE**  
Christophe Boisseau  
Directeur Général et Président du concours

**EDC Paris**  
William Hurst  
Directeur Général

**IPAG BS**  
Jean-François Fiorina  
Directeur Général

**« Le présent règlement est susceptible d'être mis à jour et sera disponible sur internet ou sur demande »**

## Calendrier d'ouverture des centres d'examens CONCOURS AMBITIONS+ 2022-2023

| SESSIONS                     | DATE LIMITE DE CANDIDATURE | EPREUVES ECRITES        | ORAUX  | Dates des jury écoles  | RESULTATS                    | INSCRIPTION AUX ECOLES<br>Date limite de remise des dossiers * |
|------------------------------|----------------------------|-------------------------|--|--|------------------------------|--|
| <b>session 1 / février</b>   | dimanche 5 février 2023    | mercredi 8 février 2023 | jeudi 9 février 2023<br>vendredi 10 février 2023 | lundi 20 février 2023 ou<br>mardi 21 février 2023<br>possible mercredi 22 février 2023 | jeudi 23 février 2023 à 15h  | jeudi 9 mars 2023 inclus                                       |
| <b>session 2 / mars</b>      | jeudi 2 mars 2023          | mardi 7 mars 2023       | mercredi 8 mars 2023<br>jeudi 9 mars 2023        | vendredi 17 mars 2023 ou<br>lundi 20 mars 2023 ou<br>possible mardi 21 mars 2023       | mercredi 22 mars 2023 à 15h  | mercredi 5 avril 2023 inclus                                   |
| <b>session 3 / avril</b>     | jeudi 30 mars 2023         | mardi 4 avril 2023      | mercredi 5 avril 2023<br>jeudi 6 avril 2023      | lundi 17 avril 2023 ou<br>mardi 18 avril 2023<br>possible mercredi 19 avril 2023       | jeudi 20 avril 2023 à 15h    | vendredi 5 mai 2023 inclus                                     |
| <b>session 4 / mai</b>       | jeudi 18 mai 2023          | mardi 23 mai 2023       | mercredi 24 mai 2023<br>jeudi 25 mai 2023        | jeudi 8 juin 2023 ou<br>vendredi 9 juin 2023<br>possible lundi 12 juin 2023            | mercredi 14 juin 2023 à 15h  | mardi 27 juin 2023 inclus                                      |
| <b>session 5 / juin</b>      | dimanche 11 juin 2023      | mercredi 14 juin 2023   | jeudi 15 juin 2023<br>vendredi 16 juin 2023      | mardi 27 juin 2023 ou<br>mercredi 28 juin 2023<br>possible jeudi 28 juin 2023          | vendredi 30 juin 2023 à 15h  | lundi 17 juillet 2023 inclus                                   |
| <b>session 6 / juillet</b>   | jeudi 29 juin 2023         | mardi 4 juillet 2023    | mercredi 5 juillet 2023<br>jeudi 6 juillet 2023  | lundi 17 juillet 2023 ou<br>mardi 18 juillet 2023<br>possible mercredi 19 juillet 2023 | jeudi 20 juillet 2023 à 15h  | jeudi 3 août 2023 inclus                                       |
| <b>session 7 / septembre</b> | mercredi 23 août 2023      | lundi 28 août 2023      | mardi 29 août 2023<br>mercredi 30 août 2023      | mardi 5 septembre 2023 ou<br>mercredi 6 septembre 2023                                 | jeudi 7 septembre 2023 à 15h | jeudi 21 septembre 2023 inclus                                 |

\* 10 jours ouvrés à compter du lendemain des résultats